

FICHE D'OPPORTUNITÉS

GROUPE CONSULTATIF
POUR LA MOBILISATION
DES FINANCEMENTS
DU PND 2021-2025

**AGRO-INDUSTRIE
FILIERE HORTICULTURE
(Production de fleurs)**

CEPICI :

Tél. : (225) 27 20 30 68 63
E-mail : opportunités-projets@cepici.ci

**Ministère du Plan et du
Développement / Direction Générale
du Plan**

Tél. : (225) 27 20 25 88 61
E-mail : gcpnd2022@gmail.com



DESCRIPTION DU SECTEUR

Le développement de l'horticulture, notamment la production de fleurs est l'une des stratégies de diversification des cultures en Côte d'Ivoire.

Dans les régions d'Anyama et d'Azaguié, la production des fleurs et des plantes ornementales est en passe d'être l'une des principales productions à côté de celle de la banane dessert.

Dans ces localités, selon des techniciens agricoles, les conditions climatiques et la nature des sols sont favorables à la culture de ces produits au point que se sont développées sur les flancs et les reliefs des collines, des plateaux et parfois dans des bas-fonds des plantations de fleurs.

De nombreuses variétés de fleurs produites : celles des Heliconia comprenant les humilis, caraibea, ivoiria (blanc et rouge), jaquinis, siscarla ou venezuela, tropique, cartcia, les roses de porcelaine les napidolo, les Richmond.

On a également la grande famille des feuillages c'est-à-dire des plantes dont le feuillage constitue des éléments de décoration. Il s'agit des pandanus, des sanderiana, des aricas, des cordelines (rouge, rose et vert), des compacta, des washingtonias.

Au niveau de la grande famille des gingembres nous avons les alpinias (rouge, rose), des champoux. Sans oublier les palmiers nains, les balisiers, les roses de porcelaine, etc.

Enfin dans la famille des broméliacées, il faut citer les ananas fleurs avec leurs différentes variétés (breatus, lucidusporteanus).

LE POTENTIEL DU SECTEUR

- Conditions climatiques adéquates pour le développement de l'agriculture
- Terres arables disponibles
- Présence de petits exploitants ayant travaillé dans des entreprises industrielles spécialisées :
- Les petits exploitants exercent leurs activités généralement sur des petites surfaces qui varient entre 2 et 6 hectares.
- Présence de sociétés agro-industrielles notamment de deux firmes européennes qui développent de grandes activités depuis des années dans la région.

LES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- Production intensive de fleurs exotiques.
- Exportation de fleurs.
- Mise en place d'une chaîne de stockage et de conservation des productions de fleurs.
- Production d'engrais et de produits phytosanitaires.

QUELQUES PROJETS :

• PPP : pôle de développement agricole intégré 5

Développement de filières de diversification, comme la filière coco, en croissance, les filières maraîchères, l'horticulture



INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU SECTEUR :

Infrastructure routière :

- Ex autoroute du Nord, dont le tronçon Yamoussoukro Bouaké est en cours ;
- Existence de l'autoroute Abidjan-Bassam en cours de prolongement à Bonoua dans le cadre du corridor Abidjan-Lagos,
- Construction de l'Autoroute Abidjan-San Pedro prévue.

Infrastructure ferroviaire :

- Existence du Chemin de Fer Abidjan-Ouagadougou
- Construction du chemin de fer prévu entre Man et San Pedro

Infrastructure portuaire :

- Existence de deux Ports Autonomes en cours de modernisation

Infrastructure énergétique :

- Plusieurs projets de production en cours et à venir permettront de porter la Puissance installée de 2229 MW à 3 428 MW

Zones industrielles :

- Existence des zones industrielles de Yopougon, Koumassi, Vridi et PK 24

LES RÉGIONS CONCERNÉES

- Grands Ponts, Agneby Tiassa
- Grand Abidjan, notamment Anyama, Azaguie, Bingerville

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET INCITATIF

1. Éligibilité au Code des Investissements

La filière de l'Horticulture est éligible au code des investissements, voir Ordonnance N°2018-646 du 1^{er} août 2018 portant code des investissements.

2. Procédure allègement fiscal durant les phases de d'implantation et d'exploitation de l'investissement

- Exonération partielle des droits de douane
- Exonération et/ou suspension de TVA
- Octroi de crédits d'impôts
- Exonération partielle ou totale de l'Impôt sur les sociétés sur une période allant de 5 à 15 ans
- Exonération d'impôts et taxes divers

LES ACTEURS CLÉS DU SECTEUR / QUELQUES LIENS UTILES

- Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.ci
- Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME : www.commerce.gouv.ci
- Centre National de Recherche Agronomique : www.cnra.ci
- Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole : www.firca.ci
- Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire : www.cepici.gouv.ci/fr
- Portail Unique des Services à l'Investisseur : www.225invest.ci
- Comité National de Pilotage des Partenariats Publics-Privés : ppp.gouv.ci